

DCM 2024/12/126

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION(S) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les demandes de subventions formulées,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
- ✓ Considérant que les associations concernées par présente délibération ont accompli les formalités administratives nécessaires ;
- ✓ Considérant que leur action contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;
- ✓ Considérant qu'une subvention de fonctionnement permettra auxdites associations de mener à bien leur mission et projet associatif ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

	ASSOCIATIONS	DOMICILINATION	OBJET DE LA DEMANDE OBSERVATIONS	MONTANT VOTE
1	BMBC	BP 109, 97122 Baie-Mahault	<u>Projet 2024</u> Participer aux tournois amateurs AAU (Amateur Athletic Union) et à l'American BASKETBALL CAMP aux Etats-Unis. Ce projet permet aux joueurs du BMBC de découvrir le basket américain et développer l'échange linguistique. (Action réalisée en février 2024- partenariat avec un lycée Américain, coachés par 2 antillais)	20 000 €
2	ASSOCIATION REALITY BIMASS	Chez VERSPAN Marlyse Rue Armand GENDREY, 97122 Baie-Mahault	<u>Projet de l'Association</u> Poursuivre les projets associatifs afin de promouvoir notre patrimoine culturel	3 000 €
3	ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE BAIE-MAHAULT	N° 639 Maison Philippe Rotin, rue Didier Rotin Raiffer	<u>Projet de l'Association</u> Poursuivre la promotion de la filière agricole et des activités rurales sur la Guadeloupe. Valoriser les produits agricoles sur le territoire communal (type foire). Action de protection de valorisation de l'environnement	1 500 €
4	BIRMINGH'ART	GFA de Birmingham 97122 Baie-Mahault	<u>Projet de l'Association</u> Poursuivre à Birmingham la mise en œuvre d'un chantier d'insertion " La Fabrique Michel Morin" pour accompagner des publics éloignés de l'emploi dans un parcours vers l'insertion grâce à des actions de formation de mises en situation professionnelle et de développement personnel	5 000 €

5	CERCLE NAUTIQUE DE BAIE-MAHAULT	BP 2144, 97194 Jarry CEDEX	<u>Projet de l'Association</u> Accompagner dans la réalisation du projet sportif tels que faire rayonner le club hors du département ainsi que participer aux compétitions inter-régionales et nationales (Martinique)	5 000 €
6	CAJITL (Centre d'activités de jour d'initiation au travail et loisirs)	Ancienne école de la Regrettée 97114 Trois-Rivières	<u>Projet de l'Association</u> La réalisation d'une exposition itinérante " Portrait de vie" visant à valoriser les personnes en situation de handicap et de changer le regard de la société sur ces dernières	1 000 €
7	HEALTHYLIFE STYLE	18 rue Jean Louis 97122 BAIE-MAHAULT	<u>Projet de l'association</u> BIMA EN FORME Sensibiliser la population à l'importance de son bien-être Inciter les habitants à s'engager dans une démarche d'activités physiques régulières Donner à tous la possibilité de vivre un mode de vie HEALTHY (consommer au naturel sans produits chimiques) Informé, instruire et éduquer sur l'accessibilité des changements et leurs bénéfices Programme d'activités : - Fitness/AFROFIT/Atelier bien-être/ -Marche/Randonnée/Aquagym	1 500 €

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre subvention n°65-Article 65748 du budget 2024 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser le Maire, à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention au titre de 2024, une convention de partenariat à cet effet.

Article 4 : De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télé recours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 19 décembre 2024.

La secrétaire de séance,



Célia MIMIETTE

Le Maire,



Hélène POLIFONTE-MOLIA